

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 18 décembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 11 décembre 2014

Publié le 19 décembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 6

SCRUTIN : POUR : 72

ABSTENTION : 1 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	M. Thierry FALCONNET
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Jean ESMONIN	M. Abderrahim BAKA	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAUPUIS	M. François REBSAMEN	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie MODDE	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Christine MARTIN	Mme Florence LUCISANO
M. José ALMEIDA	Mme Danielle JUBAN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	Mme Hélène ROY	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Corinne PIOMBINO
M. Didier MARTIN	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Michel ROTGER	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Frédéric COURT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Anaïs BLANC
Mme Badiââ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER.

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

M. Bertrand FRANET

Membres titulaires absents :

M. Alain HOUPERT	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Bertrand FRANET
Mme Anne ERSCHENS	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiââ MASLOUHI
M. François HELIE	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. Édouard CAVIN	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
M. Roland PONSAA	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
M. Jean DUBUET	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME
Subvention 2014 à l'association Coeur Dijonnais

L'association Coeur dijonnais propose la mise en place d'un projet de création d'épicerie solidaire sur le territoire du Grand Dijon.

Ce projet, initié par 3 jeunes du quartier des Grésilles, a mûri pendant plus de 2 ans. Il est prêt à démarrer dans un bâtiment de près de 1000 m² situé impasse de Reggio à Dijon.

Il s'adresse à un public ayant d'importantes difficultés à faire face à leurs besoins, notamment alimentaires, alors même qu'ils disposent de ressources modestes. Ils ont rencontré des responsables du CCAS de Dijon et du Conseil Général qui ont accueilli positivement cette initiative qui répond à un réel besoin. Les jeunes porteurs ont également trouvé les filières d'approvisionnement qui permettront sur près de 800 m² de surface de vente de proposer de nombreuses références dont $\frac{3}{4}$ en alimentaire et $\frac{1}{4}$ en produits divers (30 % moins chers que la grande distribution et inférieur aux hard discounters).

En raison des importants investissements à réaliser et pour permettre au projet de trouver son autonomie, le Grand Dijon apportera un concours financier de 20 000 euros en 2014 afin d'aider l'amorçage du projet et ainsi d'obtenir le concours financier d'appui de Bourgogne Active et du crédit coopératif. Un bureau d'expertise comptable les accompagne également.

En fonction de l'avancée du projet, il est proposé une aide qui sera dégressive de 15 000 euros en 2015 et 10 000 euros en 2016.

Afin d'accompagner ce projet, les Conseils Régional et Général ont été sollicités à hauteur de 20 000 € chacun.

Dans le but de permettre la mise en place de cette nouvelle offre de service, il vous est proposé d'accorder le soutien du Grand Dijon à hauteur de 20 000 euros.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE,

- d'approuver le versement d'une subvention de 20 000 euros à l'association Coeur Dijonnais.